



Un partage d'objectif et de valeurs

- **La Suisse est un partenaire européen fiable.** En tant que **membre du Conseil de l'Europe**, de l'**OSCE** et de l'**OCDE**, la Suisse œuvre en faveur de la démocratie, de l'Etat de droit, des droits de l'homme, de la stabilité et de la prospérité en Europe et dans le monde.
- La Suisse entretient une **coopération au développement** de longue date avec les pays d'Europe de l'Est et des Balkans, à l'extérieur de l'UE (CHF 2,5 Mia. pour les Etats des Balkans occidentaux depuis 1995). En outre, elle a réalisé, au moyen d'une **contribution de 1.3 milliard d'euros**, de nombreux projets dans les 13 Etats membres qui ont adhéré à l'UE depuis 2004. La deuxième contribution suisse en faveur de certains Etats membres de l'UE de la même ampleur est actuellement traitée au Parlement en vue de son approbation. Par son expertise, la Suisse contribuerait ainsi à la réduction des inégalités économiques et sociales ainsi qu'à une meilleure gestion des flux migratoires.
- Face aux **défis de la migration**, la Suisse se montre **solidaire avec ses partenaires européens**. Dans le cadre des discussions sur la réforme de Dublin, elle s'engage pour une répartition équitable des charges entre les Etats. En plus de ses obligations en tant qu'Etat associé de Schengen et Dublin, elle s'est engagée de manière spontanée aux programmes de relocalisation et de réinstallation de l'UE et elle participe au Bureau européen d'appui en matière d'asile (BEAA). De plus, elle fournit de façon volontaire une contribution de CHF 5 millions au bénéfice du *EU Emergency Trust Fund for Africa*.
- La Suisse contribue à la **promotion de la paix, de la stabilité et de la sécurité en Europe**. Elle prend part, avec env. 30 experts civils et militaires, à des missions de l'UE dans les Balkans occidentaux (EULEX au Kosovo et EUFOR Althea), ainsi que dans la région du Sahel (EUCAP Mali), à la KFOR de l'OTAN et à la mission spéciale d'observation de l'OSCE en Ukraine (Special Monitoring Mission, SMM) De plus, elle fournit ses bons offices entre des parties à un conflit que ce soit dans le cadre de mandats de médiation (p. ex. Arménie/Turquie, dialogue Belgrade-Pristina), en tant qu'Etat hôte de négociations (p. ex. JCPOA) ou par la représentation d'intérêts d'Etats qui n'ont pas de relations diplomatiques (p.ex. Géorgie/Russie).
- De façon générale, **la Suisse coordonne étroitement sa politique étrangère avec celle de l'UE** ; elle soutient la politique de sanctions de l'UE et harmonise sa politique des droits de l'homme avec la politique de l'UE, au niveau bilatéral comme multilatéral.

Des relations étroites et intenses

- La Suisse compte parmi **les principaux partenaires économiques de l'UE¹** :
 - **Commerce de marchandises : la Suisse est le 3^{ème} partenaire de l'UE derrière les Etats-Unis et la Chine** (env. 7 % du commerce de l'UE est destiné au marché suisse). La valeur totale de leur commerce de marchandises s'élève à plus d'1 milliard d'euros par jour ouvrable. L'UE retire un bénéfice de ses échanges avec la Suisse d'env. 40 milliards d'euros en 2017.
 - **Commerce des services : la Suisse est le 2^{ème} partenaire de l'UE derrière les Etats-Unis** (10% des importations de services dans l'UE, 14% des exportations de services de l'UE) avec une valeur totale des services échangés de 795 millions d'euros par jour ouvrable et un excédent de la balance des services à l'UE à hauteur d'env. 59 milliards d'euros.
 - **Investissements : La Suisse est le 2^{ème} investisseur dans l'UE** avec des stocks d'investissements directs qui s'élèvent à 802 milliards d'euros en 2017 (plus de 12% des stocks totaux d'investissements directs hors UE). Cela représente quelques 840'000 places de travail dans l'UE qui en dépendent. En même temps, la Suisse est le second lieu de destination des investissements étrangers européens dont la valeur dépasse 979 milliards d'euros.
- **Près de 1,4 million de citoyens et citoyennes de l'UE sont domiciliés en Suisse**, ce qui représente env. 16% d'une population totale d'un peu moins de 8,5 millions d'habitants. Parmi les citoyens de l'UE ayant fait usage de la libre circulation des personnes, 1 sur 10 vit et travaille en Suisse. À ceci s'ajoutent

¹ Données statistiques tirées d'Eurostat pour l'année 2017.

quelques 315'000 travailleurs frontaliers. Chaque année, environ 120'000 travailleurs de l'UE sont détachés en Suisse et 41'000 fournisseurs de prestations indépendants viennent de l'UE. Près de 452'000 citoyens suisses sont établis et travaillent dans un Etat de l'UE.

- Avec la **construction des nouvelles lignes ferroviaires à travers les Alpes (NLFA)** pour une valeur d'environ **23 milliards d'euros**, la Suisse met à disposition de nouvelles capacités de transport pour assurer le bon fonctionnement des échanges commerciaux dans le marché intérieur européen. Cela comprend, par exemple, le tunnel de base du Saint-Gothard, le plus long tunnel ferroviaire du monde.
- La coopération est également étroite dans les domaines de la **science et de la recherche**. La contribution suisse au programme de recherche de l'UE, Horizon 2020, constitue 3.5% du fonds global. La Suisse participe à 2.4% de tous les projets qui sont financés par le fonds et 45% du personnel académique en Suisse sont des citoyen/nes de l'UE.
- **De nombreux accords bilatéraux** complètent ces relations étroites. L'UE a conclu plus d'accords avec la Suisse (plus de 120) qu'avec chaque autre Etat tiers. Ils couvrent un très large éventail de domaines, par exemple: **marché intérieur** (libre-échange, libre circulation des personnes), **sécurité intérieure et asile** (Schengen/Dublin), **transports** (transport terrestre et transport aérien), **coopération fiscale** (voir ci-dessous), **recherche, environnement, statistique, etc.**
- Dans le cadre de son association à Schengen et Dublin, la Suisse participe au **Fonds européen pour la sécurité intérieure 2014-2020**, à hauteur de CHF 114 millions.

Les questions institutionnelles

- Depuis plusieurs années, la Suisse et l'UE cherchent des solutions aux **questions institutionnelles** ouvertes en lien avec l'accès au marché (développement du droit, interprétation, surveillance de l'application des accords, règlement des différends). Un **accord institutionnel** doit permettre la consolidation et le développement de l'accès réciproque au marché. Le droit de l'UE repris dans les accords d'accès au marché pourrait être appliqué tout en respectant **l'autonomie et l'intégrité des ordres juridiques** des parties. L'accord institutionnel doit également faciliter le **développement futur de la voie bilatérale**.
- Le 7 décembre 2018, le Conseil fédéral a **pris connaissance du résultat des négociations sur l'accord institutionnel** et a lancé des consultations sur le projet d'accord auprès des principaux acteurs en Suisse. Sur la base du résultat de ces consultations, le Conseil fédéral a réaffirmé, le 7 juin 2019, que le résultat des négociations est largement dans l'intérêt de la Suisse, donnant ainsi un signe positif en vue de la conclusion de l'accord institutionnel. Le Conseil fédéral a, en parallèle, **demandé des clarifications avec l'UE dans trois domaines**:
 - Il doit être clarifié que les dispositions sur les **aides d'Etat** contenues dans le projet d'accord institutionnel n'ont pas d'effets horizontaux, en particulier pas sur l'accord de libre-échange de 1972 avant son éventuelle modernisation.
 - Une sécurité juridique doit être apportée concernant le **niveau de protection des salaires en vigueur en Suisse**.
 - De plus, le Conseil fédéral précise que l'accord institutionnel **ne crée pas d'obligation pour la Suisse de reprendre la directive sur la libre circulation des citoyens de l'Union**. Une éventuelle reprise (partielle) ne pourra se faire qu'au moyen de **négociations** entre les parties.
- Si des solutions satisfaisantes pour les deux parties peuvent être trouvées sur ces trois points ouverts, le Conseil fédéral considère qu'il y aurait le **soutien nécessaire sur le plan de la politique interne** pour signer l'accord.

Intensifier les relations dans les domaines d'intérêt commun

- Un accord institutionnel ne constitue pas un objectif en soi, mais est plutôt un moyen de parvenir à une **mise en œuvre efficace des cinq accords d'accès au marché**. Parallèlement à ces négociations, le gouvernement suisse souhaite parvenir à une entente sur les autres dossiers de coopération et d'accès au marché, notamment l'accord sur **l'accès au marché intérieur de l'électricité**. La principale préoccupation de la Suisse et de l'UE est de sécuriser l'approvisionnement sur ce marché libéralisé. L'accès au réseau pour le transit transfrontalier de l'électricité doit être régulé et les normes de sécurité pour le réseau électrique doivent être harmonisées. La Suisse resterait ainsi une **plaque tournante de l'électricité en Europe** et, grâce à l'intervention flexible de ses centrales de pompage-turbinage, elle pourrait contribuer à

la répartition des charges de l'approvisionnement électrique de l'Europe en tant que « batterie » dans la région alpine.

- En outre, la Suisse et l'UE mènent des négociations en vue d'une **coopération dans de nombreux autres domaines**, tels que la culture, la santé, les transports terrestres ou la sécurité alimentaire.
- En 2013, un accord sur la **collaboration entre les autorités en matière de concurrence** ainsi qu'un accord de coopération relatif aux programmes européens de **navigation par satellite** (Galileo) ont été signés. En novembre 2017, un accord sur le couplage des systèmes d'échange de quotas d'émission de CO₂ (**ETS**) a été signé.

Les questions fiscales

- En octobre 2014, la Suisse et l'UE ont signé une déclaration commune sur la **fiscalité des entreprises** et se sont entendues que le fait que la Suisse mettrait fin à plusieurs régimes fiscaux considérés comme faussant la concurrence. En retour, l'UE renonçait à adopter des contre-mesures. Le 19 mai 2019, le peuple suisse a approuvé en votation populaire le **projet de loi sur l'abolition de certains régimes fiscaux** correspondant (loi fédérale relative à la réforme fiscale et au financement de l'AVS). La Suisse se conforme ainsi aux standards de l'UE et de l'OCDE en matière de fiscalité des entreprises. L'UE a retiré la Suisse de sa « liste grise » le 10 octobre 2019.
- L'accord relatif à l'introduction de la norme internationale d'**échange automatique de renseignements en matière fiscale** (EAR) a été signé en mai 2015 et a remplacé l'accord sur la fiscalité de l'épargne. Il est entré en vigueur le 1er janvier 2017 et l'échange de données s'effectue depuis 2018.